

*Bureau syndical du  
 10 juin 2021*

**DELIBERATION N° 2021-06-041**  
**Autorisation de signature du marché**  
**Acquisition d'engins de chantier pour les installations du Syvadecc- 2 lots**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le dix juin, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatre juin par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	10	10	

**Présents :**

Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et MARCHETTI Etienne

**Absents :**

GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 21/06/2021  
 et de la publication de l'acte le: 21/06/2021



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20210610-2021-06-041-DE  
 Date de télétransmission : 21/06/2021  
 Date de réception préfecture : 21/06/2021

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Fournitures et services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 mai 2021. Cette consultation est allotie en 2 lots :

- Lot 1 : un chargeur pour le quai de transfert d'ordures ménagères de Teghime
- Lot 2 : une pelle à chenille pour la recyclerie du Stiletto

Il s'agit de marchés ordinaires dont le prix est fixé par une décomposition de prix globale et forfaitaire.

La durée de chaque contrat est de 41 mois, garantie incluse

Estimation budgétaire : 169.000 € pour le lot 1 et 69.000 € pour le lot 2. Les dépenses seront imputées en 21571 et 61551 et 6156.

La commission d'appel d'offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles aux marchés d'acquisition des engins :

- Pour le lot 1 pour un chargeur pour le quai de transfert d'ordures ménagères de Teghime avec l'entreprise Rossi Diffusion pour un montant de 161.400 € HT
- Pour le lot 2 pour une pelle à chenille pour la recyclerie du Stiletto avec l'entreprise DICOMAT pour un montant de 66.000 € HT

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. le Président

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20210610-2021-06-041-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2021  
Date de réception préfecture : 21/06/2021

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles des marchés relatif à l'acquisition des engins :
  - o Pour le lot 1 pour un chargeur pour le quai de transfert d'ordures ménagères de Teghime avec l'entreprise Rossi Diffusion
  - o Pour le lot 2 pour une pelle à chenille pour la recyclerie du Stiletto avec l'entreprise DICOMAT
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009824-20210610-2021-06-041-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2021  
Date de réception préfecture : 21/06/2021